Saison 16 - Cycle 5
« La prison comme œuvre politique »

J. Lafosse

les matins philo

Introduction

Philosophie et prison ?

- Précautions
- Fascination funeste
- Étrangeté de l'expérience
- «Que peut-on dire sans trahir »?
- N'affecte pas tout le monde de la même manière : dimension nécessairement politique
- « penser contre soi-même » et « sortir de la caverne »
- Prisons comme laboratoire philosophique extrême

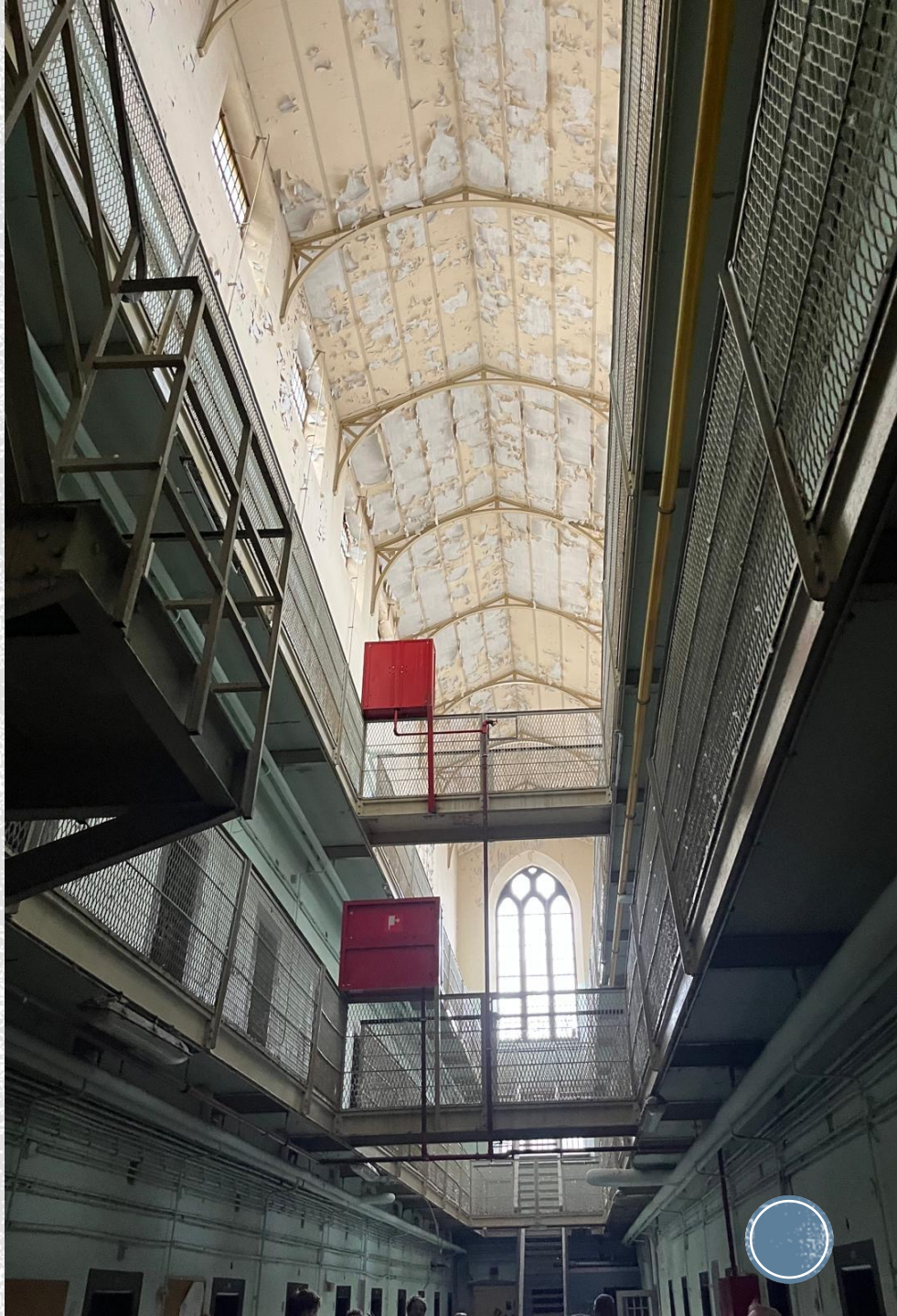



La prison comme œuvre

- Prison = acte de fabrication
- Artefact durable, construit, qui matérialise une vision du monde et organise l'espace commun
- Révélation de la nature du politique
- **Hannah Arendt**, *La condition de l'homme moderne*, 1958.
- Travail, œuvre, action



Plan

- Première séance :
  « Souveraineté, violence légitime et gouvernement des illégalismes »
- Deuxième séance :
  « Punir, discipliner, normaliser » : la prison comme fabrique du sujet »
- Troisième séance :
  « Emmurer la justice » : penser la peine dans un horizon démocratique ».

Séance 1
Souveraineté, violence légitime et illégalismes

Etat des lieux

- **Didier Fassin**, *Punir, une passion contemporaine* (2017)
- « Tournant punitif »
- Taux d'incarcération en hausse, surpopulation carcérale, discours d'impunité, discours sécuritaire et répressif, extension du filet pénal
- Paradoxe









1. Nécessité et/ou construction historique?

- Prison sanction pénale tardive
- **Michel Foucault**, *Surveiller et punir: la naissance de la prison* (1975)
- Humanisation de la peine
- Economie politique des corps:
- « Dans nos sociétés, les systèmes punitifs sont à replacer dans une certaine « économie politique » du corps : même s'ils ne font pas appel à des châtiments violents ou sanglants, même lorsqu'ils utilisent les méthodes « douces » qui enferment ou corrigent, c'est bien toujours du corps qu'il s'agit – du corps et de ses forces, de leur utilité et de leur docilité, de leur répartition et de leur soumission » **Michel Foucault**, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975, p. 33.

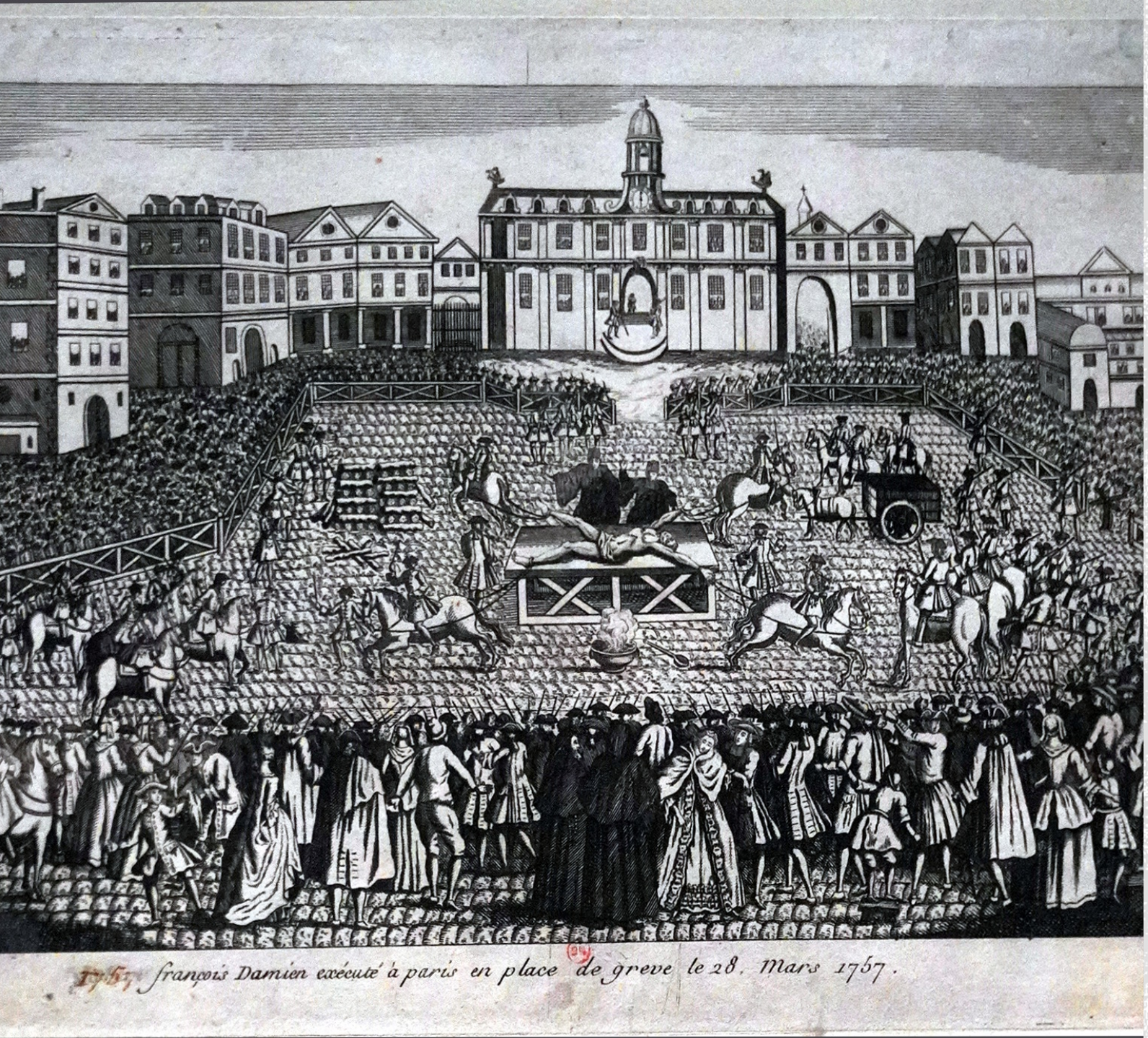

- A chaque époque ses moyens techniques punitifs privilégiés:
  - Exiler, chasser, bannir, confisquer les biens et les propriétés - **sociétés grecques** antiques
  - Organiser une compensation, un rachat, convertir le dommage provoqué en dette à rembourser – **sociétés germaniques**
  - Exposer, mutiler, blesser, amputer, s'emparer des corps et y apposer les marques du pouvoir - **sociétés occidentales** de la fin du Moyen-âge
  - Enfermer - nos **sociétés contemporaines**



Savoirs, pratiques, pouvoir

Souveraineté et violence légitime

- Arrivée tardive de la prison comme sanction pénale // **Etat moderne**
- Acceptation nouvelle de la **violence légitime**
- « Moins de cruauté, moins de souffrance, plus de douceur, plus de respect, plus d'humanité », **Michel Foucault,** *Surveiller et punir*, p. 24.
- « Il faut concevoir l'État contemporain comme une communauté humaine qui, dans les limites d'un territoire déterminé — la notion de territoire étant une de ses caractéristiques — revendique avec succès pour son propre compte le monopole de la violence physique légitime » **Max Weber**, *Le Savant et le Politique*, 1919.



2. Enfermement comme espace d'exception normalisé

- **Carl Schmitt**, « est souverain celui qui décide de la situation exceptionnelle », *Théologie politique*, 1922
- **Giorgio Agamben**, « L'état d'exception moderne est une tentative d'inclure dans l'ordre juridique l'exception même, créant une zone d'indistinction où fait et droit coïncident », *Homo sacer*, Seuil, 2003, p. 47
- **Ambivalence de la prison dans son rapport au droit et à l'exception**

3. Illégalismes et sélectivité pénale

- Crime en général < illégalismes socialement situés
- « Il faudrait alors supposer que la prison et d'une façon générale, sans doute, les châtiments, ne sont pas destinés à supprimer les infractions ; mais plutôt à les distinguer, à les distribuer, à les utiliser, qu'ils visent non pas tellement à rendre dociles ceux qui sont prêts à transgresser les lois, mais qu'ils tendent à aménager la transgression des lois dans une tactique générale des assujettissements. La pénalité serait alors une manière de gérer les illégalismes, de dessiner les limites de tolérance, de donner du champ à certains et à faire pression sur d'autres, d'en exclure une partie, d'en rendre utile une autre, de neutraliser ceux-ci, de tirer profit de ceux-là. Bref, la pénalité ne « réprimerait » pas purement et simplement les illégalismes. Elle les « différencierait », elle en assurerait l'économie générale » **Michel Foucault**, *Surveiller et punir*, p. 318.
- « l'économie des illégalismes s'est restructurée avec le développement de la société capitaliste » **Michel Foucault**, *Surveiller et punir*, p. 318.

4. La prison comme instrument de gouvernement des marges

- « L'objectif n'est pas tant de réduire la criminalité et la délinquance que de les distribuer entre ce qu'on veut punir et ce qu'on veut épargner. Ainsi, en France, dans les années 2000, les condamnations pénales pour usage de cannabis ont triplé et celles pour des infractions économiques et financières ont diminué d'un cinquième alors que, dans le premier cas, la consommation de drogues restait stable, et que dans le second, la police relevait plus de délits. Il faut ajouter que les sanctions à l'encontre des infractions à la législation sur les stupéfiants ne concernaient que les jeunes hommes de milieu populaire, souvent d'origine immigrée, et presque jamais ceux des classes moyennes ou supérieures. Pour le dire vite, la justice dite à deux vitesses permet que la prison soit essentiellement un châtiment pour les pauvres et les minorités. C'est ainsi que, dans la maison d'arrêt que j'ai étudiée, plus de la moitié des prisonniers étaient sans emploi et plus de la moitié se déclaraient sans profession, tandis que les cadres ne représentaient qu'un pour cent de la population. Quant à la distribution ethno-raciale, plus des trois quarts appartenaient à des minorités, principalement noire et arabe »
- **Didier Fassin**, « Moment punitif et condition carcérale », *Socio*, 14, 2020, pp. 77-86.

- « La prison substitue à l'infracteur le délinquant » **Michel Foucault**, *Surveiller et punir*, p. 323.
- « La prison offre une solution moralement acceptable (puisque l'on a affaire à des coupables, ou présumés tels, qu'il faut donc punir) pour mettre à l'écart plus ou moins longtemps des individus socialement indésirables (moins parce qu'on leur prête des habitudes déviantes, qu'on tolère dans d'autres milieux, que parce qu'on les rejette pour ce qu'ils sont et ce qu'ils représentent) […] La fonction de la prison n'est par conséquent pas simplement de sanctionner des délits, mais d'apporter une réponse répressive à la question sociale en la fondant sur un argumentaire moral » **Didier Fassin**, *L'ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale*, Paris, Seuil, 2015, p. 500

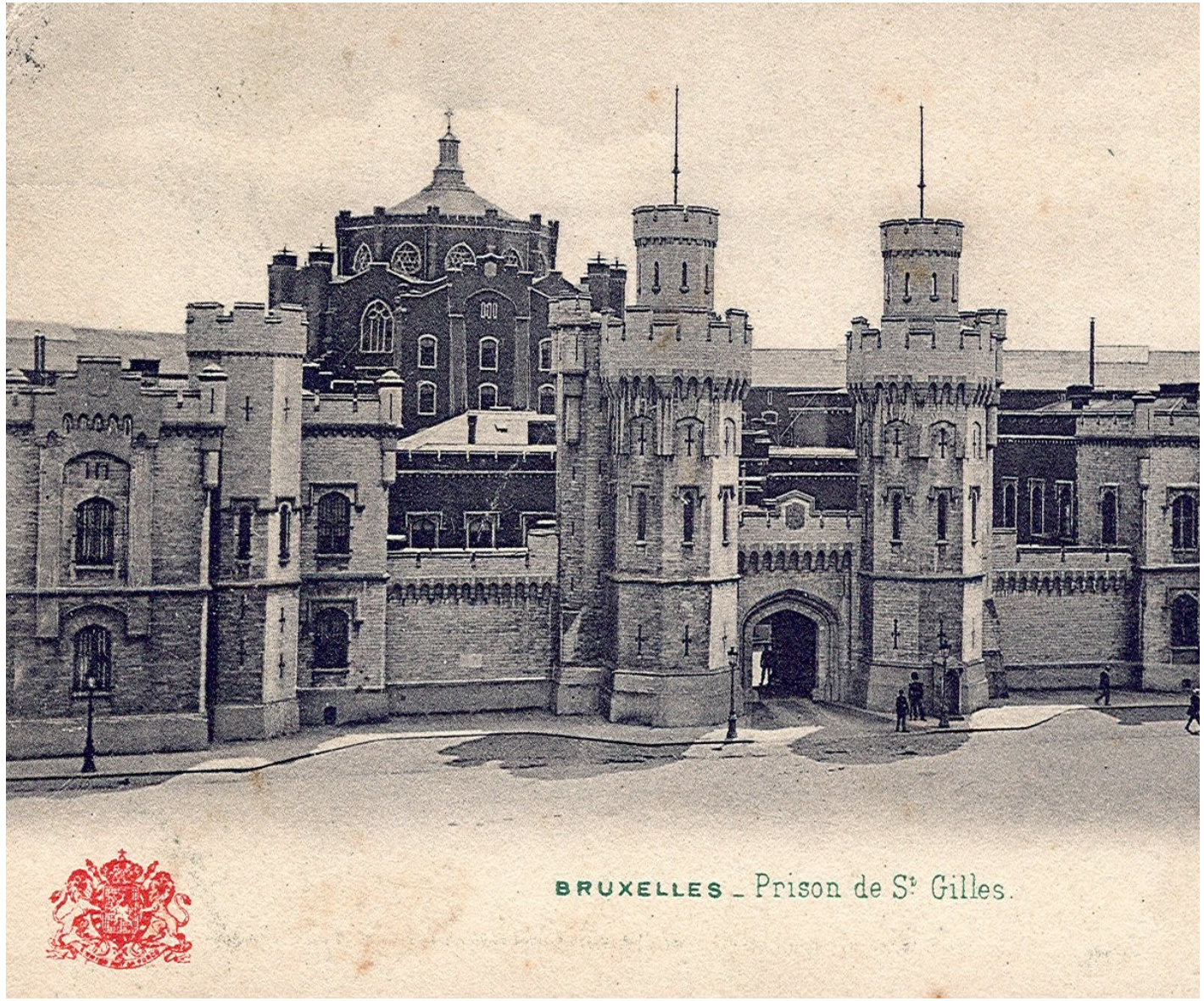

5. Spatialisation de la peine et perception politique de la délinquance

- « Le mur est le fruit d'une manière de penser l'architecture des édifices carcéraux, mais également de l'importance accordée à l'institution pénitentiaire en tant que « service public ». **David Scheer**

- « Volontairement, toute fantaisie est exclue. Le grillage qui institue un no man’s land au pied de cette circonscription périmétrique ainsi que le bulbe anti-évasion renforcent l’aspect fonctionnel – uniquement fonctionnel – du mur d’enceinte. Ce dernier est réduit à sa raison d’être première : circonscrire et empêcher le passage dans un sens comme dans l’autre (…) la conception pénitentiaire réside désormais dans la reproduction stérile d’une architecture blindée » **David Scheer**





- « Un espace pénitentiaire simple, facilement lisible afin d'engendrer l'ordre de manière naturelle, et diminuant les fatigues physiques du personnel afin qu'il se concentre sur sa mission première : inculquer des valeurs morales saines aux personnes incarcérées ».
- La prison d'Arstotzka* comprend ainsi deux seuls escaliers composés d'une gaine grillagée et de grilles verrouillées à chaque étage. Ces escaliers ne sont plus situés dans les ailes de détention – qui sont par ailleurs segmentées en étages – mais autour d'un imposant centre de commandes garant de toutes les circulations internes. Afin d'éviter les croisements, un escalier accueille les personnes qui montent les étages, l'autre est destiné aux mouvements descendants. Cette réalité physique est imposée dans un cahier des charges qui définit les critères de sécurité de l'établissement (sans faire mention d'autres éventuelles missions pénitentiaires) ».
- **David Scheer**, « L'architecture carcérale en Belgique : l'emplâtre sur une jambe de bois ? », *Criminocorpus*, n°15, 2020

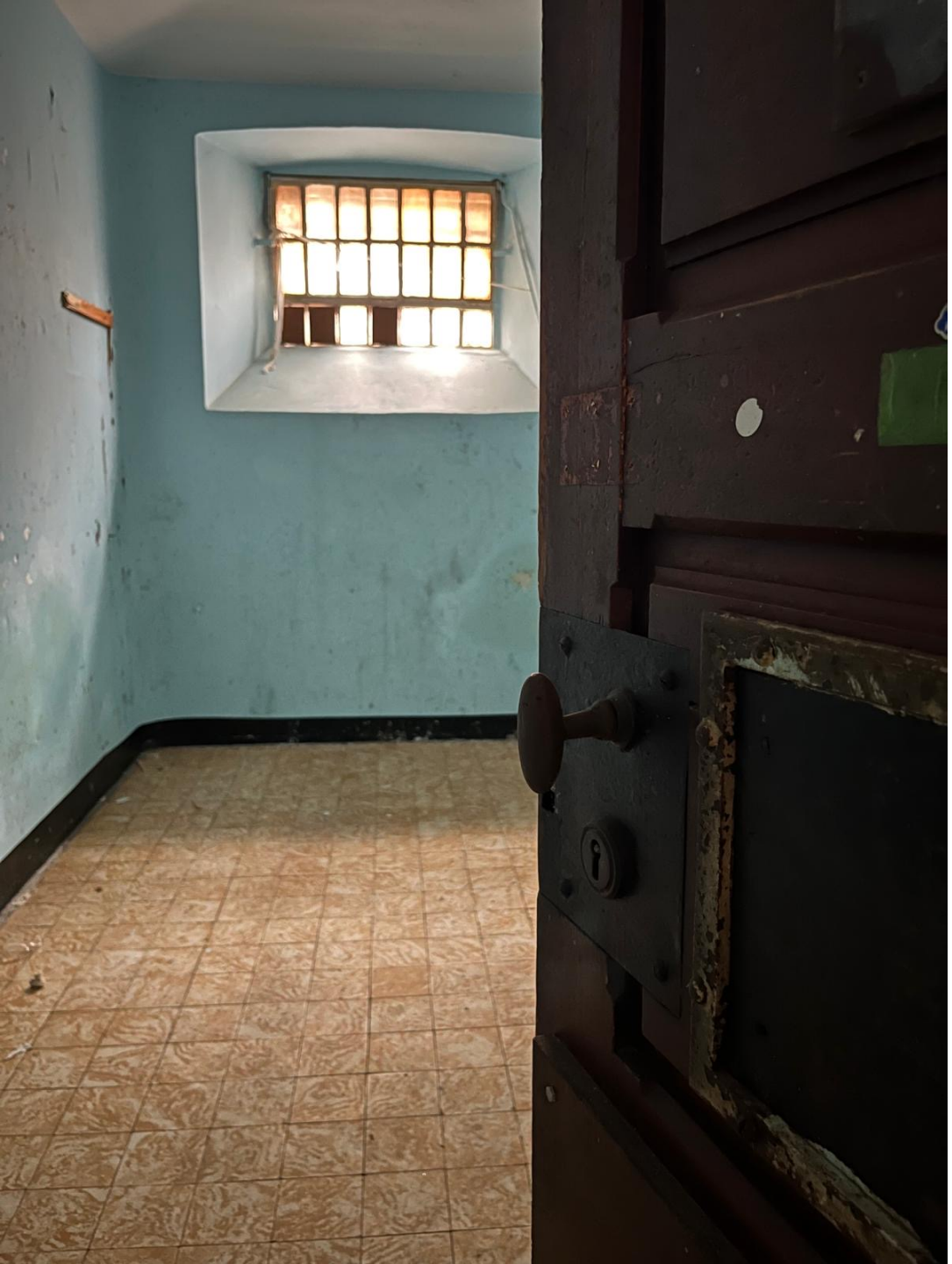

Conclusions intermédiaires

Que la philosophie permet-elle de dire sur l'institution carcérale? **Suspendre l'évidence**

1. Un révélateur plutôt qu'un problème à résoudre, abolir ou réformer
2. Visibilisation des fondements de l'institution
3. Prison comme œuvre

Merci

